
Communiqué

Le 12 septembre 1995

N° 162

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA LEVÉE DES RESTRICTIONS AMÉRICAINES VISANT LE BLÉ CANADIEN

Le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, et le ministre de l'Agriculture et de l'agro-alimentaire, M. Ralph Goodale, ont accueilli favorablement la fin des contingents tarifaires américains qui, depuis un an, visaient les exportations de blé canadien vers le marché américain. Les contingents tarifaires faisaient partie du Protocole d'entente Canada-États-Unis, négocié l'été dernier pour une période d'un an et se terminant le 11 septembre 1995.

« Lorsque nous avons négocié l'accord de l'an dernier, nous étions déterminés à faire en sorte que ce ne soit effectivement que pour un an, a déclaré M. Goodale. Nous avons rejeté fermement toute prolongation des contingents tarifaires, sous toute forme. »

Réagissant aux intentions américaines concernant la surveillance des importations canadiennes, M. Goodale a fait remarquer que « Les États-Unis sont toujours libres de surveiller toute importation en provenance du Canada et de demander des consultations s'ils ont des préoccupations. Toutefois, le Canada n'a aucunement l'intention de participer à un processus visant à limiter ses exportations. »

Les ministres ont noté que l'accord conclu l'an dernier avait été négocié pour éviter que les Américains ne prennent des mesures encore plus restrictives en vertu de l'article 22 de la loi américaine de redressement agricole (U.S. Agricultural Adjustment Act). Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, les États-Unis ne peuvent plus se soustraire aux mesures prévues à l'article 22, droit dont ils jouissaient sous le régime du GATT.

« Les États-Unis ne disposent plus, à l'échelle internationale, de fondement juridique pour prendre des mesures restrictives à l'égard des importations de blé canadien non préjudiciables, d'affirmer M. MacLaren. Nous nous attendons à ce que les Américains respectent leurs obligations internationales. »



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

« Les exportations de blé canadien ne font pas de tort aux agriculteurs américains, a affirmé M. Goodale. Notre succès sur le marché américain tient à la qualité supérieure de nos produits et à la demande américaine de blé canadien. » Le Ministre a ajouté que le marché mondial du blé est particulièrement vigoureux cette année, et que les agriculteurs canadiens et américains devraient récolter les bénéfices de prix proches des niveaux records.

Les ministres ont également noté qu'ils prévoient recevoir le rapport final de la Commission mixte canado-américaine des grains (JCG) d'ici la fin du mois. De plus, la Commission, dont la création, en septembre 1994, était prévue par le Protocole d'entente, devait pendant son mandat d'un an étudier les programmes canadien et américain d'appui à la commercialisation des céréales et formuler des recommandations non exécutoires à l'intention des deux gouvernements. Les ministres ont manifesté leur intention de consulter à nouveau les intervenants canadiens avant d'examiner les recommandations de la Commission avec les États-Unis.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

M. Vern Greenshields
Bureau du ministre Goodale
Agriculture et agro-alimentaire Canada
(613) 759-1020

ou avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874